



Compte-rendu du Conseil Municipal de Ligny-le-Ribault

Séance du 12 avril 2018

L'an 2018 et le 12 Avril à 20 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, Salle du Conseil Municipal sous la présidence de DURAND-GABORIT Anne Maire

Présents : Mmes : DE NOTER Armelle, DRUPT Dominique, DURAND-GABORIT Anne, MINIERE-GAUFROY Claire, NAUDIN Diane, SOULIER Patricia, MM : CHAUMET Nicolas, FOUGERET Eric, GLORIAN Jérémy, GRUGIER Olivier, THEFFO Jean Marie, VALLICIONI Marc

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme KAKKO-CHILOFF Anne à M. THEFFO Jean Marie, M. GOUBERT Alex à Mme DURAND-GABORIT Anne

Excusé(s) : M. LANDRÉ de la SAUGERIE Gilles

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 15
- Présents : 12

A été nommé(e) secrétaire : M. GLORIAN Jérémy

Ordre du jour :

- 1) Comptes administratifs et comptes de gestion 2017 (commune et eau/assainissement)
- 2) Vote des taxes
- 3) Budgets primitifs 2018 (commune et eau/assainissement)
- 4) Station d'épuration et réfection des réseaux
- 5) Questions diverses

- 1) Comptes administratifs et comptes de gestion 2017 (commune et eau/assainissement)
- 2) Vote des taxes
- 3) Budgets primitifs 2018 (commune et eau/assainissement)

BUDGET COMMUNE - APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2017

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 18 avril 2017 approuvant le budget primitif pour l'exercice 2017, Vu la délibération du 11 décembre 2017 approuvant la décision modificative relative à cet exercice, Ayant entendu l'exposé de son rapporteur M. Olivier GRUGIER, le Maire ayant quitté la séance et le Conseil Municipal siégeant sous la Présidence de M. Olivier GRUGIER

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve, le compte administratif de l'exercice 2017 arrêté comme suit :

INVESTISSEMENT 2017		FONCTIONNEMENT 2017	
Recettes	137 514.95 €	Recettes	1 128 695.70 €
Dépenses	122 168.64 €	Dépenses	873 613.01 €
TOTAL	15 346.31 €	TOTAL	255 082.69 €

Et donne QUITUS à Madame le Maire de sa gestion pour l'exercice 2017.
A l'unanimité (pour : 14 contre : 0 abstentions : 0)

BUDGET COMMUNE - APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2017

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que l'exécution des dépenses et recettes relatives à l'exercice 2017 a été réalisée par le Receveur de La Ferté-Saint-Aubin et que le compte de gestion établi par ce dernier est conforme au compte administratif de la Commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte le compte de gestion du Receveur pour l'exercice 2017 dont les écritures sont conformes à celles du compte administratif pour le même exercice.

A l'unanimité (pour : 14 contre : 0 abstentions : 0)

BUDGET COMMUNE - AFFECTATION DE RESULTAT 2017

Le Conseil Municipal, après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2017, Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2017,

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

un excédent de fonctionnement de 255 082.69 €

un excédent d'investissement de 15 346.31 €

Des restes à réaliser de 45 400.00 €

Proposition d'affecter le résultat de fonctionnement au compte 002 (recette) pour un montant de 225 029 € et au compte 001 (recette) pour un montant de 15 346.31 € et d'émettre un titre au compte 1068 pour un montant de 30 053.69€.

A l'unanimité (pour : 14 contre : 0 abstentions : 0)

VOTE DES TAXES COMMUNALES - ANNÉE 2018

Madame le Maire, expose l'état de notification des taux d'imposition des taxes directes locales pour l'année 2018 et suggère de ne pas augmenter la part communale.

Proposition :

Taxe d'habitation 13,25 %

Taxe foncière pour le bâti 22,25 %

Taxe foncière pour le non bâti 55,00 %

Cette décision est approuvée à l'unanimité

A l'unanimité (pour : 14 contre : 0 abstentions : 0)

BUDGET COMMUNE - VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2018

Madame Le Maire présente, aux Membres du Conseil Municipal, le budget primitif 2018 de la Commune.

Recettes et dépenses de fonctionnement : 1 113 590.24 €

Recettes et dépenses d'investissement : 222 126.47 €

Ce budget est approuvé et voté à l'unanimité.

A l'unanimité (pour : 14 contre : 0 abstentions : 0)

BUDGET EAU-ASSAINISSEMENT - APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2017

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 18 avril 2017 approuvant le budget primitif pour l'exercice 2017, Vu les délibérations du 30 juin 2017 et du 11 décembre 2017 approuvant les décisions modificatives relatives à cet exercice, Ayant entendu l'exposé de son rapporteur M. Olivier GRUGIER, le Maire ayant quitté la séance et le Conseil Municipal siégeant sous la Présidence de M. Olivier GRUGIER,

Le compte administratif de l'exercice 2017 arrêté comme suit :

INVESTISSEMENT 2017		FONCTIONNEMENT 2017	
Recettes	301 523.58 €	Recettes	258 510.44€
Dépenses	92 150.09 €	Dépenses	212 181.99€
TOTAL	209 373.49 €	TOTAL	46 328.45 €

Et donne QUITUS à Madame le Maire de sa gestion du budget de l'eau et de l'assainissement pour l'exercice 2017.

A l'unanimité (pour : 14 contre : 0 abstentions : 0)

BUDGET EAU-ASSAINISSEMENT - APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2017

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que l'exécution des dépenses et recettes relatives à l'exercice 2017 a été réalisée par le Receveur de La Ferté-Saint-Aubin et que le compte de gestion établi par ce dernier est conforme au compte administratif du service Eau et Assainissement.

Considérant l'identité de valeur entre les écritures du compte administratif du Maire et du compte de gestion du Receveur

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte le compte de gestion du Receveur pour l'exercice 2017 dont les écritures sont conformes à celles du compte administratif pour le même exercice.

A l'unanimité (pour : 14 contre : 0 abstentions : 0)

BUDGET EAU-ASSAINISSEMENT - AFFECTATION DE RESULTAT 2017

Le Conseil Municipal, après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2017, Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2017,

Constatant que le compte administratif du budget de l'eau et assainissement fait apparaître :

un excédent de fonctionnement de 46 328.45 €

un excédent d'investissement de 209 373.49 €

Des restes à réaliser de 18 586.55 €

PROPOSITION D'AFFECTATION DES RESULTATS

209 373,49 € à A reprendre en RECETTES au c/ budgétaire 001

46 328.45 € à A reprendre en RECETTES au c/ budgétaire 002

A l'unanimité (pour : 14 contre : 0 abstentions : 0)

BUDGET EAU-ASSAINISSEMENT - VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2018

Madame Le Maire présente, aux Membres du Conseil Municipal, le budget primitif Eau-Assainissement 2018. Ce budget s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de

Recettes et dépenses d'exploitation : 276 889.45 €

Recettes et dépenses d'investissement : 396 742.94 €

Le budget est approuvé et voté à l'unanimité.

A l'unanimité (pour : 14 contre : 0 abstentions : 0)

4) Station d'épuration et réfection des réseaux

Rappel du contexte :

Madame le Maire rappelle que l'Agence de l'Eau qui devait accompagner la commune dans le cadre de ses 2 projets d'investissement (réseau → allée des Elfes et Abeille et station d'épuration) a revu ses priorités suite à la réduction notable de son budget.

Rappelons que l'Agence de l'Eau a été représentée, a suivi et soutenu avec intérêt toutes les réunions préparatoires à ces travaux.

Il nous est nouvellement et oralement argumenté aujourd'hui, que l'impact environnemental de notre station d'épuration n'est pas détecté à Chailles (soit environ 60km). Elle ne fait donc plus partie des projets prioritaires pour l'année 2018 pour le financement par l'Agence de l'Eau, comme nous l'avons appris tout récemment à notre grand regret et sans annonce officielle.

Ce soutien financier est indispensable au regard de l'investissement que cela représente.

Un rendez-vous avec la Direction Départementale des Territoires le 29 avril 2018 et un échange téléphonique avec le directeur de l'Agence de l'Eau ont été effectués pour tenter de résoudre ce problème.

L'Agence de l'Eau, nous a indiqué qu'elle verrait en Conseil d'Administration de l'automne 2018, s'il reste des financements possibles. Nous sommes donc en attente de son retour.

Pour mémoire, un contrôle de l'ONEMA, en 2008, obligeait la commune à réaliser un diagnostic en vue de remplacer la station d'épuration vieillissante (1980)

Il a été également rappelé qu'en 2014 le projet de créer une nouvelle station d'épuration a été décidé, le cabinet IRH a été sélectionné pour accompagner la commune. Depuis elle travaille sur ces projets d'investissement avec IRH, le Département du Loiret, la DDT (Préfecture) et l'Agence de l'Eau, un appel d'offre pour la réalisation de ces travaux a été lancé fin 2017.

Afin de poursuivre la démarche et suite au conseil d'IRH, il est tout de même proposé de choisir les entreprises concernant la réhabilitation du réseau → allée des Elfes et Abeille et la création d'une station d'épuration. Ce choix n'engage pas la commune car la notification du marché ne sera réalisée qu'après l'obtention des subventions. Dans le cas où l'Agence de l'Eau ne subventionnerait pas ou trop peu ces projets, la procédure sera classée sans suite.

LOT 1 - RÉHABILITATION DU RÉSEAU

Rappel du projet :

- Fourniture et pose d'un réseau gravitaire en PRV DN 200 sous voirie communale sur un linéaire d'environ 460 ml
- Fourniture et pose d'environ 24 regards de façade au droit de chaque habitation et raccordement sur le réseau principal par culotte ou piquage direct sur cheminée de regards de visite en PRV 160
- Fourniture et pose de 13 regards de visite en béton DN1000 et trappe fonte D400 pour trafic intense, estampillé selon le réseau concerné
- Réfection de la voirie sur toute la largeur de la chaussée
- > **Estimation phase projet : 298 000,00 €HT**

Lot 1 -> critères de notation

Critères et sous-critères	Pondération
Critère : Valeur technique	60%
Performance et qualité des matériaux et des équipements	10%
Description des méthodes et procédés d'exécution adaptés au projet	10%
Description des moyens et matériels adaptés au projet	10%
Organisation du chantier par rapport à la continuité de service, interférence avec les ouvrages existants	8%
Mise en évidence des contraintes spécifiques du chantier	8%
Consistance de la démarche protection de la santé et sécurité sur le chantier, adaptée au projet	8%
Consistance du schéma organisationnel du plan d'assurance qualité, adaptée au projet, méthodes d'autocontrôle	4%
Rigueur de la présentation des dossiers, consistance des descriptifs et des justificatifs et personnalisation du mémoire vis-à-vis du chantier	2%
Critère : Prix des prestations	35%
Critère : Pertinence du planning prévisionnel d'exécution	5%

Classement proposé après négociation :

Solution de Base	Cl ^o	Note
SOGEA/PASTEUR TP/ENROPLUS	1	60,22
DEHE	2	59,24
SCBM	3	57,63
ADA	4	52,44
TPVL	5	47,90
SADE	6	47,77

Au vu des critères d'attribution, le marché a été attribué au groupement SOGEA/PASTEUR TP/ENROPLUS pour l'offre, et ce pour un montant de 268 948,50 € HT. Les membres du conseil municipal valident cette décision à l'unanimité

LOT 2 –STATION D'ÉPURATION

Rappel du projet :

- Création de la nouvelle station d'épuration –1 350 EH :
 - Poste de relevage des effluents en tête de station
 - Tamisage
 - Bassin biologique : boues activées en aération prolongée faible charge
 - Clarificateur
 - Traitement des boues : lits plantés de roseaux
 - Local d'exploitation (commande/électricité, bureau, sanitaires)
- > **Estimation phase projet : 1 194 000,00 €HT**

Lot 2 ->critères de notation

Critères et sous-critères	Pondération
Critère : Valeur technique	60%
Pertinence de la solution technique proposée	10%
Approche dimensionnelle	10%
Performances et qualité des matériaux et des équipements	10%
Degré de fiabilité de la solution	8%
Prise en compte de l'exploitation en termes de fonctionnalité, accessibilité, maintenance, facilité de surveillance et de contrôle	7%
Moyens, méthodes et procédés d'exécution	6%
Capacité de traitement, normes de rejet	3%
Réduction des nuisances	2%
Consistance de la démarche protection de la santé et sécurité sur le chantier, adaptée au projet	2%
Rigueur de la présentation des dossiers et consistance des descriptifs et des justificatifs	2%
Critère : Prix des prestations	35%
Critère : Pertinence du planning prévisionnel d'exécution	5%

Classement proposé après négociation :

Solution de Base	n°	Note
WANGNER/WOLF	1	62,47
SOGEA/PASTEUR TP	2	51,63

Au vu des critères d'attribution, le marché a été attribué au groupement WANGNER/WOLF pour l'offre, et ce pour un montant de 1 140 000,00 € HT. Les membres du conseil municipal valident cette décision à l'unanimité

A l'unanimité (pour : 14 contre : 0 abstentions : 0)

5) Questions diverses

❖ SUBVENTION CAMELEON 2018 - VIDE GRENIER

Madame le Maire rappelle que l'Association CAMÉLÉON a organisé un vide grenier le dimanche 08 avril 2018. La somme collectée est reversée à l'association organisatrice de l'évènement. Cette année une somme de 699 € a été collectée.

Il est proposé de reverser l'intégralité de cette somme à l'association CAMÉLÉON, inscrite au Budget Primitif compte 6745. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte cette proposition.

A l'unanimité (pour : 14 contre : 0 abstentions : 0)

❖ LOTISSEMENT DE LA FONTAINE : DENOMINATION

Suite aux différents échanges sur ce sujet lors du dernier conseil municipal du 28 mars 2018,

Vu la situation géographique initiale du lotissement sur le "lieu dit la rosière"

Il est proposé de nommer ce nouveau lotissement le " Clos de la Rosière"

A l'unanimité les membres du conseil municipal valident cette proposition.

A l'unanimité (pour : 14 contre : 0 abstentions : 0)

❖ FLEURISSEMENT

Madame Drupt, en charge du fleurissement, annonce que les agents vont réaliser prochainement un important travail de plantation et un réaménagement paysager (massifs, pelouses, pots) devant la salle polyvalente et la mairie. Différentes variétés de graminées d'arbustes persistants et non persistants vont être plantées.

❖ INFOLETTRE

Monsieur Theffo informe que l'infolettre n'a pu être envoyée ces derniers jours en raison d'une panne, ce problème est en cours de résolution.

❖ RYTHMES SCOLAIRE

Monsieur Grugier indique qu'en raison de la décision de passer à la semaine de 4 jours, il va falloir réorganiser le travail des agents afin de s'adapter au nouveau rythme.

❖ ESTHETICIENNE

Madame le Maire informe les membres du Conseil municipal qu'une Esthéticienne cherche un local de 45 m² sur la commune.

En mairie, le 25/04/2018
Le Maire
Anne DURAND-GABORIT

